



RAPPORT ANNUEL (FGJ)

Conseil d'établissement

École Christ-Roi
CSSDM

2025-2026



Mot de la présidente du conseil d'établissement

Année scolaire 2025-2026

À l'heure où se termine l'année scolaire 2025-2026, je souhaite prendre un moment, au nom du conseil d'établissement, pour revenir sur une année qui aura été marquée par la collaboration, l'engagement et une volonté commune de faire évoluer notre école dans le meilleur intérêt de nos élèves.

L'arrivée d'une nouvelle direction a naturellement amené un temps d'appropriation des dossiers, des priorités et de la réalité propre à notre milieu. Nous retenons toutefois de cette première année une belle ouverture au dialogue et une collaboration constructive entre la direction, les parents élus et le représentant du personnel au sein du Conseil.

Cette collaboration nous a permis d'aborder ouvertement plusieurs enjeux, mais aussi de réfléchir ensemble à la couleur que nous souhaitons donner à notre école. Dans un contexte où les compressions budgétaires nous demandent d'être particulièrement rigoureux dans nos choix, cette capacité à échanger, à questionner et à chercher des solutions ensemble est précieuse.

Nous retenons également de cette année une communauté scolaire particulièrement engagée.

Le Conseil a pu constater tout le travail accompli par l'équipe-école, souvent au-delà des responsabilités quotidiennes : le Talent Show, le spectacle de Noël, les activités sportives et culturelles, les sorties scolaires, les projets permettant aux élèves de découvrir d'autres villes et d'autres réalités, ainsi que les nombreuses initiatives du service de garde.

Nous avons aussi vu des parents prendre une place importante dans la vie de l'école, notamment par l'OPP, la Fondation, les marchés de Noël, les activités de financement et le premier cinéma à l'école. Ces moments contribuent à faire de l'école plus qu'un lieu d'apprentissage : ils en font un véritable milieu de vie.

Le Conseil souhaite également souligner l'importance de toutes ces expériences qui permettent aux élèves de développer leur autonomie, leur confiance, leur curiosité et leur sentiment d'appartenance. Elles permettent aussi de rendre accessibles à un plus grand nombre d'enfants des expériences culturelles, sportives et éducatives qui enrichissent leur parcours.

Notre rôle comme Conseil d'établissement est toutefois plus large que celui d'accompagner ou de souligner les belles initiatives de notre milieu. Nous avons la responsabilité de contribuer aux grandes orientations de l'école, de prendre part aux décisions qui relèvent de notre mandat, de suivre l'utilisation des ressources et de nous assurer que nos choix demeurent cohérents avec les besoins de l'ensemble de nos élèves.

C'est dans cette perspective que nous avons notamment porté une attention particulière cette année au budget, à la compréhension des différentes enveloppes financières, au fonds à



destination spéciale et à l'importance d'un meilleur arrimage entre les ressources disponibles et les priorités éducatives.

Le travail autour du projet éducatif demeure également un chantier important pour la prochaine année. L'arrivée d'une nouvelle direction a amené un rythme différent dans ce dossier. Nous souhaitons maintenant poursuivre ce travail avec suffisamment de temps pour construire une vision commune, assurer son appropriation par la communauté scolaire et faire du projet éducatif un véritable outil pour guider nos décisions.

Pour 2026-2027, notre responsabilité sera donc de poursuivre ce qui fonctionne, de questionner ce qui peut être amélioré et de continuer à travailler dans un esprit de collaboration et de respect des rôles de chacun.

Nous souhaitons conserver cette ouverture, cette transparence et cette volonté de travailler ensemble, tout en demeurant attentifs aux besoins de nos élèves et à la réalité de notre communauté.

Enfin, je souhaite remercier sincèrement les parents qui se sont impliqués au conseil d'établissement, le membre du personnel qui nous a représentés, la direction, les enseignants, le service de garde, les membres du personnel, l'OPP et la Fondation.

Derrière chacune des initiatives qui font vivre notre école, il y a des personnes qui donnent de leur temps parce qu'elles croient en nos élèves et en notre milieu.

C'est cette mobilisation collective qui fait la force de notre école.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, votre collaboration et votre confiance.

Julie Ménard

Présidente du conseil d'établissement 2025-2026



Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement.....	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	6
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	6
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus	10
Projet éducatif 2023-2027	10
Priorités pour 2026-2027 en lien avec le projet éducatif	10
Budget et gestion des ressources	11
Fonds à destination spéciale — Fonds 4.....	11
VIEP — Volet intensif en éducation physique	12
Une réflexion sur la couleur de l'école	12
Démarche auprès du CSSDM	12
Services éducatifs, activités et expériences offertes aux élèves	13
Vie scolaire et sentiment d'appartenance.....	13
Participation des parents et ouverture de l'école	14
Collaboration avec la Fondation et l'OPP	15
Collaboration et gouvernance du conseil d'établissement	15
Principaux constats pour 2025-2026	16
Autres responsabilités et dossiers traités.....	17
Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	17
Choix du fournisseur de photos scolaires	18
3. Priorités du conseil d'établissement pour 2026-2027	19
Projet éducatif.....	19
Budget et ressources	19
VIEP et activité physique.....	19
Vie scolaire	19
Gouvernance.....	19
Conclusion	20



1. Présentation du conseil d'établissement

Pour l'année scolaire 2025-2026, le Conseil d'établissement de l'école Christ-Roi était composé de parents, de membres du personnel enseignant ainsi que de représentants du personnel de soutien et du service de garde, conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Le Conseil était présidé par Julie Ménard, représentante des parents, et vice-présidée par Valérie Elliot. Des membres substitués du côté des parents ont également été désignés.

Le Conseil a bénéficié cette année d'une représentation diversifiée des réalités de l'école, avec notamment des enseignants de plusieurs niveaux et du programme AMPLI, un spécialiste en éducation physique, une technicienne en éducation spécialisée (TES) et deux représentants du service de garde. Cette diversité a permis d'enrichir les échanges à partir de réalités concrètes vécues dans les différents milieux de l'école.

Du côté de la direction, Mme Mutesi, directrice de l'école, a assuré la représentation de la direction lors des séances, la direction adjointe y participant de façon ponctuelle. Le Conseil s'est réuni à sept reprises en séance ordinaire, soit les 7 octobre, 2 décembre, 13 janvier, 10 février, 7 avril, 12 mai et 9 juin, de 18h30 à 20h30.

Les échanges se sont déroulés dans un climat de collaboration et de respect, permettant au Conseil d'exercer ses responsabilités et son rôle de gouvernance au bénéfice des élèves et de la communauté scolaire.

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Prénom et nom	Titre
Julie Ménard	Parent - Présidente
Valérie Elliot	Parent - Vice-Présidente
Yannick Nadeau	Parent
Mathieu Héту	Parent - Représentant au comité des parents
Vicky Lafantaisie	Parent - Représentante au comité de parents
Alexandre Lacombe	Parent
Lemieux Isabelle	Parent - membre substitut
Gaudreau Amélie	Parent - membre substitut
Cunha Dos Santos Silvia Cristina	Parent - membre substitut
Catherine Tremblay-Lafrenière	Enseignante - membre régulière
Guy Merlin Kuigoua	Enseignant - membre régulier
Tewfik Akeblersane	Enseignant - membre régulier
Sana Ghalmi	Enseignante - membre régulière
Marie-Ève Savard	TES - membre régulière
Mireille Marcotte	Éducatrice - SDG - membre régulière
Khadija Naji	Technicienne au SDG



2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
7 octobre 2025	Séance ordinaire
2 décembre 2025	Séance ordinaire
13 janvier 2026	Séance ordinaire
10 février 2026	Séance ordinaire
7 avril 2026	Séance ordinaire
12 mai 2026	Séance ordinaire
9 juin 2026	Séance ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif	Janvier 2026	Informations et suivi	✓ Le PÉ a été approuvé l'an dernier ✓ Poursuite de la mise en œuvre du projet éducatif (année 2), avec un travail axé sur la cohérence entre les niveaux pour améliorer les compétences en écriture chez tous les élèves.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Décembre 2025	Adoption	✓ Mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire (parents, personnel, direction) autour de ce nouveau plan.
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité			



Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
Approbation des contributions financières exigées	Mai 2026	Informations	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2026	Informations	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2026	Approbation	Approbation des fournitures scolaires et cahiers d'activités
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Octobre 2025	Adoption	Les règlements du service de garde avaient été approuvés l'année précédente, mais il y a eu des changements par rapport aux frais chargés et le gabarit a été adapté à celui proposé par le CSSDM. Les règlements ont donc été adoptés de nouveau.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	Mai 2026	Proposition	Avis au CSSDM pour pérenniser le VIEP (programme intensif en éducation physique). Avis envoyé en juin.
Formation de comités		s.o.	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		s.o.	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Mai 2026		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		s.o.	
Transmission de documents à l'intention des parents		s.o.	



Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		S.O.	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Juin 2026	Approbation	Approbation des listes de fourniture scolaire.
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études		S.O.	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Avril 2026	Adoption	Changements à la grille-matière : • 1 h d'anglais en classe AMPLI incluant le 3^e cycle AMPLI • 1h de musique en classe AMPLI à tous les cycles • Diminution des périodes du volet intensif en éducation physique (pas de VIEP en 4^e année) • VIEP en 5^e et 6^e avec une 1h de moins
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approbation	✓ À chacune des rencontres du CÉ, approbation de nouvelles sorties. ✓ Une vigilance a été apportée afin que tous les



Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
			groupes puissent avoir au moins une sortie éducative. ✓ Le CÉ a accordé un budget du fonds 4 pour augmenter le nombre de sorties ou activités.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers		S.O.	
Consultation des parents		S.O.	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	À 2 reprises	Consultations	Sondage en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires		S.O.	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme		S.O.	
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Décembre 2025	Consultation	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)		S.O.	
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2026	Adoption	Budget annuel 2026-2027
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Suivis budgétaires	Novembre 2025 Juin 2026	Informations	



Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
Prévision de la clientèle Plan d'effectif Calendrier scolaire	Avril 2026- Mai 2026	Informations	

2.3 Résultats obtenus

L'année scolaire 2025-2026 a été marquée par une collaboration constructive entre les membres du conseil d'établissement, la direction et l'équipe-école.

Dans un contexte où l'école évolue, notamment sur le plan de ses priorités éducatives et de ses ressources financières, le conseil d'établissement a poursuivi son mandat avec la volonté de favoriser des échanges ouverts, de mieux comprendre les enjeux soumis à son attention et de contribuer aux décisions dans le meilleur intérêt des élèves.

Le présent bilan des résultats présente les principaux dossiers sur lesquels le Conseil a travaillé au cours de l'année ainsi que les priorités qui se poursuivront en 2026-2027.

Projet éducatif 2023-2027

Le Projet éducatif 2023-2027 de l'école Christ-Roi place la réussite de tous les élèves au cœur de ses priorités et comprend notamment une orientation visant le rehaussement *des compétences en littératie*.

Le conseil d'établissement a poursuivi son rôle de suivi du projet éducatif au cours de l'année.

Certaines étapes de suivi et d'évaluation prévues dans le cycle de mise en œuvre n'ont toutefois pas pu être complétées comme souhaité au cours de cette troisième année.

Une prolongation d'une année du cycle a donc été présentée au Conseil afin de permettre de compléter adéquatement les étapes de suivi et d'évaluation, d'analyser les résultats et de conclure le cycle sur une base rigoureuse.

Priorités pour 2026-2027 en lien avec le projet éducatif

Le Conseil souhaite notamment :

- assurer le suivi des objectifs et des indicateurs;
- analyser les résultats obtenus;
- identifier les moyens à maintenir ou à ajuster;
- contribuer à l'évaluation du projet éducatif;
- s'assurer que les décisions et les priorités de l'école demeurent cohérentes avec celui-ci.



Budget et gestion des ressources

L'année 2025-2026 s'est déroulée dans un contexte de compressions budgétaires, ce qui a nécessité une attention particulière à l'utilisation des ressources disponibles.

Le conseil d'établissement a reçu les informations nécessaires à l'analyse du budget de l'école et a procédé à l'adoption du budget présenté.

Le budget adopté était équilibré.

Les discussions tenues au cours de l'année ont également permis au Conseil de mieux comprendre les différentes enveloppes disponibles et les contraintes qui influencent les choix budgétaires.

Le Conseil souhaite maintenir une plus grande transparence dans la présentation et le suivi des informations financières, particulièrement lorsque les choix budgétaires ont des conséquences sur l'offre de services aux élèves.

Fonds à destination spéciale — Fonds 4

Le fonctionnement du fonds à destination spéciale, communément appelé « Fonds 4 », a fait l'objet d'une attention particulière cette année.

Ce fonds constitue un mécanisme prévu par la Loi sur l'instruction publique permettant notamment au conseil d'établissement de solliciter et de recevoir, au nom du centre de services scolaire, des dons, legs, subventions ou contributions bénévoles destinés à l'école.

Le Fonds 4 est distinct de la Fondation de l'école. Alors que la Fondation constitue une organisation indépendante avec sa propre structure de fonctionnement, le fonds à destination spéciale relève du cadre de gouvernance de l'école et est sous la responsabilité et la surveillance du conseil d'établissement.

Cette distinction est importante à faire connaître aux parents : une personne ou une organisation qui souhaite contribuer directement à un projet de l'école peut notamment le faire par l'entremise du fonds à destination spéciale, selon les règles applicables.

Le Conseil souhaite poursuivre le travail de sensibilisation auprès des familles afin de mieux faire connaître ce levier et les possibilités qu'il peut offrir pour soutenir des projets éducatifs.

Le Conseil souhaite également poursuivre la collaboration avec la Fondation et l'OPP afin que les différentes sources de financement puissent être utilisées de façon complémentaire au bénéfice des élèves.



VIEP — Volet intensif en éducation physique

Le Volet intensif en éducation physique (VIEP) a constitué un dossier important des travaux du conseil d'établissement en 2025-2026.

Implanté à Christ-Roi depuis plusieurs années, le programme constitue une particularité importante de l'école. Il permet notamment aux élèves de vivre davantage d'activités physiques, sportives et de plein air dans le cadre de leur parcours scolaire.

Le dossier a fait l'objet de discussions à plusieurs séances du Conseil, notamment à la suite de l'annonce d'une réduction des heures consacrées au programme pour une deuxième année consécutive, dans le contexte des contraintes financières de l'école.

Le Conseil a souhaité comprendre les impacts de cette réduction, notamment sur l'équité entre les cohortes, puisque les élèves qui entreront en 4e année en 2026-2027 n'auront pas accès au programme dans les mêmes conditions que les cohortes précédentes.

Une réflexion sur la couleur de l'école

Les échanges autour du VIEP ont également permis au conseil d'établissement d'élargir la réflexion sur la couleur que l'école souhaite donner à son milieu de vie.

La discussion ne s'est pas limitée au maintien d'un nombre précis de périodes d'éducation physique. Elle a amené le Conseil à réfléchir à la place du mouvement et de l'activité physique dans le quotidien des élèves.

Le Conseil souhaite encourager une réflexion permettant de favoriser davantage les occasions de bouger au cours de la semaine, tant pendant les heures de classe qu'au service de garde, et ce, dans différents contextes : activités physiques, jeux actifs, plein air, déplacements actifs et autres initiatives adaptées au milieu.

Cette réflexion s'inscrit dans une vision globale de la réussite éducative qui tient compte du bien-être, de la santé, de l'engagement et du développement global des élèves.

Démarche auprès du CSSDM

Considérant que l'enjeu dépassait les seules possibilités financières de l'école, le conseil d'établissement a transmis, le 18 juin 2026, une lettre officielle au Centre de services scolaire de Montréal.

Cette correspondance présentait :

- l'historique et la valeur du VIEP à Christ-Roi;
- les préoccupations liées à sa réduction;
- l'enjeu d'équité entre les cohortes;
- l'importance de l'activité physique et du plein air;



- la possibilité d'examiner l'accès au programme pour les classes AMPLI;
- différentes pistes de soutien ou de financement.

Le Conseil souhaite poursuivre les démarches auprès du CSSDM en 2026-2027 et suivre l'évolution du programme.

Services éducatifs, activités et expériences offerts aux élèves

Le conseil d'établissement a porté une attention particulière à la diversité des expériences offertes aux élèves.

Parmi les initiatives et activités qui ont marqué l'année, on retrouve notamment :

- le VIEP et les activités physiques;
- le cross-country;
- différentes sorties culturelles;
- les sorties éducatives à Québec en 5e et en 6e année, incluant des nuitées à l'extérieur;
- la sortie au Lac-Mégantic pour les élèves de 6e année;
- les activités artistiques et culturelles;
- le Talent Show;
- le spectacle de Noël;
- les activités du service de garde

Ces expériences permettent aux élèves de développer leur autonomie, leur confiance, leur curiosité, leur sentiment d'appartenance et leurs compétences sociales, tout en découvrant d'autres environnements et réalités.

Le Conseil reconnaît également l'importance de ces projets dans une perspective d'accessibilité et d'égalité des chances, puisqu'ils permettent à un plus grand nombre d'élèves de vivre des expériences culturelles, sportives et éducatives qui ne sont pas nécessairement accessibles à toutes les familles.

Vie scolaire et sentiment d'appartenance

Le Conseil souhaite souligner la mobilisation importante de l'équipe-école, du service de garde, des parents et des différents organismes qui contribuent à faire de l'école un milieu de vie dynamique et rassembleur.

Le Talent Show de fin d'année en constitue un exemple particulièrement marquant. Il a permis à des élèves de tous les niveaux de présenter leurs talents et a favorisé des liens entre des élèves et des enseignants qui ne travaillent pas nécessairement ensemble au quotidien.



La participation des enseignants au spectacle, notamment par leur chanson, a également permis aux élèves de découvrir les membres de leur équipe-école sous un autre angle et de partager avec eux un moment rassembleur.

Le Conseil souligne également :

- le spectacle de Noël organisé par le service de garde;
- le Bingo organisé par la Fondation;
- les marchés de Noël;
- le premier cinéma à l'école organisé par l'OPP;
- les différentes activités de financement;
- les nombreuses initiatives bénévoles de l'équipe-école.

Le Conseil a par ailleurs constaté que le journal étudiant, qui constituait une autre forme de participation à la vie de l'école, a cessé ses activités au cours de l'année. Il a été expliqué au Conseil que les élèves n'avaient pas proposé suffisamment de sujets ou d'idées d'articles pour permettre sa poursuite.

Au-delà du journal lui-même, cette situation invite à réfléchir aux façons de susciter et de soutenir les initiatives qui donnent une voix aux élèves et leur permettent de contribuer directement à la vie de leur école. La relance éventuelle du journal étudiant, ou le développement d'autres espaces d'expression et de participation, pourrait constituer une piste intéressante pour la prochaine année.

L'ensemble de ces activités et initiatives contribue à faire de l'école un véritable milieu de vie, dans lequel les élèves peuvent non seulement participer à des activités rassembleuses, mais également prendre une place active dans leur communauté scolaire.

Participation des parents et ouverture de l'école

Le Conseil souligne l'implication importante des parents dans plusieurs activités de l'école. L'OPP, la Fondation, les parents bénévoles ainsi que la participation des familles aux activités, spectacles et événements organisés au cours de l'année témoignent d'un réel attachement à la vie scolaire.

Le Conseil constate toutefois un écart entre cette implication dans la vie de l'école et la participation des parents aux travaux du Conseil d'établissement. Aucune question de parent n'a été officiellement adressée au CÉ au cours de la dernière année. Pourtant, les représentants des parents ont été interpellés à plusieurs reprises, en dehors des rencontres du Conseil, au sujet de préoccupations touchant la vie scolaire. Ces situations montrent que les parents souhaitent s'informer et faire entendre leurs préoccupations, mais qu'ils ne connaissent peut-être pas suffisamment le rôle du CÉ ou les moyens dont ils disposent pour s'adresser à lui.



L'accès à l'information constitue également un enjeu. Pour une deuxième année, des délais importants ont été constatés dans la mise en ligne des procès-verbaux du CÉ, certains n'étant accessibles aux parents que plusieurs mois après les rencontres. Il a été indiqué au Conseil que des contraintes liées au site Web de l'école, administré dans l'environnement du CSSDM, limitaient la possibilité de les publier plus rapidement. Lorsque l'accès à l'information dépend d'un outil qui ne permet pas une diffusion dans des délais raisonnables, le Conseil considère qu'il devient pertinent d'examiner des moyens complémentaires de communication.

Plus largement, le Conseil a aussi constaté certains défis dans les communications avec les familles notamment en lien avec des erreurs fréquentes dans certains envois et communications parfois transmises à plusieurs reprises. La multiplication des messages peut rendre plus difficile l'identification des informations importantes et invite à réfléchir à la façon de rendre les communications plus simples, cohérentes et accessibles.

Ces constats amènent le Conseil à souhaiter, pour la prochaine année, une réflexion sur les moyens permettant de mieux informer les parents, de leur faire connaître le rôle du CÉ et de leur offrir une façon simple de lui transmettre directement leurs questions, préoccupations et propositions. L'objectif n'est pas uniquement d'accroître la quantité d'information transmise, mais de favoriser une communication plus efficace et un véritable dialogue avec les familles.

Collaboration avec la Fondation et l'OPP

Le Conseil reconnaît la contribution importante de la Fondation, de l'OPP et des parents bénévoles.

Les différentes activités de financement, notamment les initiatives réalisées avec la participation des parents, permettent de soutenir des projets au bénéfice des élèves.

Le Conseil souhaite poursuivre les échanges avec ces instances afin de favoriser un meilleur arrimage entre les projets, les besoins de l'école et les différentes sources de financement disponibles.

Collaboration et gouvernance du conseil d'établissement

L'année 2025-2026 s'est déroulée dans un climat de collaboration entre les représentants des parents, le membre du personnel élu et la direction.

Le Conseil a pu aborder différents sujets, y compris des enjeux plus sensibles, dans un esprit d'ouverture et de respect.

Cette dynamique a permis aux membres de mieux comprendre les réalités et contraintes de chacun, tout en maintenant leur responsabilité de poser des questions, de demander les informations nécessaires et de prendre les décisions qui relèvent de leur mandat.



Le Conseil considère que cette collaboration constitue une base importante pour poursuivre son travail au cours de la prochaine année.

Principaux constats pour 2025-2026

Au terme de l'année, le Conseil d'établissement retient particulièrement :

- une collaboration constructive entre les parents, le personnel et la direction;
- une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et une volonté accrue de transparence;
- l'adoption d'un budget équilibré;
- le suivi du Projet éducatif 2023-2027 et la planification de sa prolongation afin de compléter les étapes de suivi et d'évaluation;
- la vigilance exercée autour du VIEP, tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'équité entre les cohortes;
- une réflexion amorcée sur la place du mouvement et de l'activité physique dans la vie quotidienne des élèves;
- un climat scolaire généralement positif et sécuritaire, tout en maintenant une attention particulière aux enjeux d'exclusion, de violence verbale, de divulgation et à la cohérence des interventions entre l'école et le service de garde;
- une vie scolaire riche et mobilisatrice, portée par l'équipe-école, le service de garde, les parents, l'OPP et la Fondation;
- une plus grande ouverture de l'école aux familles et une implication importante des parents dans différentes activités de la vie scolaire;
- la nécessité d'améliorer l'accès des parents à l'information concernant les travaux du CÉ et d'explorer des mécanismes de communication permettant de mieux faire connaître ses décisions et de faciliter la transmission des questions et préoccupations des parents;
- l'importance de continuer à favoriser la participation et l'expression des élèves dans la vie de l'école, notamment en soutenant des initiatives leur permettant de faire entendre leur voix;
- des expériences éducatives, culturelles et sportives diversifiées permettant d'enrichir le parcours des élèves;
- l'exercice actif du rôle de gouvernance du CÉ dans différents dossiers touchant directement les élèves et les familles, notamment les services éducatifs, la sécurité, l'organisation scolaire et le choix de certains fournisseurs.



Autres responsabilités et dossiers traités

En plus des dossiers prioritaires présentés précédemment, le Conseil d'établissement a exercé au cours de l'année les différentes responsabilités qui lui sont confiées par la Loi sur l'instruction publique.

Le Conseil a notamment :

- adopté le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et pris connaissance de son évaluation annuelle;
- approuvé les règles de conduite et les mesures de sécurité ainsi que les règles de fonctionnement du service de garde;
- approuvé la grille-matières et le temps consacré aux différentes matières;
- approuvé différentes activités éducatives et sorties scolaires nécessitant un changement à l'horaire ou se déroulant à l'extérieur de l'école;
- été consulté sur le matériel didactique, les modalités de communication avec les parents et différents aspects liés aux services éducatifs;
- approuvé les contributions financières exigées des parents ainsi que les principes d'encadrement de certains coûts liés au matériel scolaire;
- participé aux consultations relatives à la sélection de la direction, à la prévision de clientèle, au plan d'effectif et au calendrier scolaire;
- veillé, lorsque la nature des dossiers le justifiait, à ce que le point de vue des élèves soit pris en compte;
- assuré un suivi de différents enjeux liés à l'organisation et au fonctionnement de l'école.

Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le Conseil a pris connaissance de l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2025-2026, présentée par la direction lors du dernier Conseil le 9 juin dernier. Cette évaluation s'appuyait notamment sur un questionnaire rempli par les élèves et les membres du personnel ainsi que sur les observations et les événements répertoriés par l'équipe-école au cours de l'année.

Plusieurs éléments positifs ont été relevés, dont un climat généralement positif et un sentiment de sécurité, de bonnes relations entre les élèves et les adultes, les encouragements des membres du personnel, une application cohérente des conséquences ainsi que l'importance accordée à la prévention par la direction.

Certains enjeux demeurent néanmoins présents, notamment l'exclusion et la ridiculisation entre élèves, la violence verbale, les bousculades et l'impolitesse. La faible divulgation des situations vécues ou observées par les élèves demeure également un enjeu. Une attention particulière à la surveillance dans la cour d'école et au service de garde a aussi été identifiée.



Parmi les mesures mises en place, le nouveau système de déplacement dans l'école a eu un impact positif. Pour 2026-2027, l'augmentation de la divulgation a été identifiée comme une priorité, notamment par l'entremise des ateliers offerts par la TES portants sur la gestion des émotions, les conflits et la divulgation.

Le Conseil a également soulevé l'intérêt de mieux diriger les élèves et les parents au Code de vie de l'école et aux notions abordées dans les ateliers et le cours de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). Une meilleure continuité entre les interventions réalisées pendant les heures de classe et celles du service de garde apparaît également souhaitable, notamment quant à l'application du code de vie et aux approches utilisées pour accompagner les élèves dans la résolution de conflits.

Choix du fournisseur de photos scolaires

Le choix du fournisseur de photos scolaires a également occupé le Conseil au cours de plusieurs rencontres.

Dans le cadre de ce dossier, le Conseil a appliqué le principe de solliciter et de comparer trois offres avant de procéder à la sélection d'un fournisseur. Après analyse des propositions, le Conseil a choisi de ne pas renouveler l'entente avec EnfantClik et a retenu les services du photographe Stéphane Vairo pour l'année scolaire 2026-2027.

La nouvelle organisation prévoit notamment que les prises de photos se déroulent sur plusieurs journées. Ce dossier constitue un exemple concret du rôle exercé par le Conseil dans l'analyse et l'approbation de certains contrats et services ayant une incidence directe sur les élèves et les familles.

Ces dossiers, parfois moins visibles dans la vie quotidienne de l'école, constituent néanmoins une part importante du rôle du conseil d'établissement.

Ils permettent au Conseil d'exercer ses responsabilités en matière de services éducatifs, de sécurité, d'accessibilité, de consultation et de gouvernance, tout en demeurant attentif aux besoins des élèves et de leurs familles.



3. Priorités du conseil d'établissement pour 2026-2027

Pour la prochaine année, le Conseil souhaite principalement :

Projet éducatif

- ✓ compléter le suivi et l'évaluation du Projet éducatif 2023-2027;
- ✓ analyser les résultats et les moyens mis en place;
- ✓ assurer un arrimage entre les priorités du projet éducatif et les décisions de l'école.

Budget et ressources

- ✓ maintenir une gestion rigoureuse et transparente;
- ✓ poursuivre le suivi des ressources disponibles;
- ✓ mieux faire connaître le Fonds 4 aux familles;
- ✓ assurer un arrimage entre les ressources financières et les priorités éducatives.

VIEP et activité physique

- ✓ suivre l'évolution du VIEP;
- ✓ poursuivre les démarches auprès du CSSDM;
- ✓ examiner les possibilités de soutien ou de financement;
- ✓ poursuivre la réflexion sur les occasions de bouger davantage durant la semaine, à l'école et au service de garde.

Vie scolaire

- ✓ soutenir les initiatives favorisant le sentiment d'appartenance;
- ✓ encourager l'ouverture de l'école aux parents;
- ✓ favoriser les expériences culturelles, sportives et éducatives;
- ✓ maintenir une attention particulière à l'accessibilité de ces expériences pour l'ensemble des élèves.
- ✓ Maintenir les activités permettant la participation d'un grand nombre d'élèves (journal étudiant, crosscountry, spectacle de fin d'année, etc.)

Gouvernance

- ✓ maintenir un dialogue ouvert avec la direction et l'équipe-école;
- ✓ exercer pleinement les responsabilités du conseil d'établissement;
- ✓ assurer un suivi rigoureux des décisions prises;
- ✓ assurer une vigie face aux décisions budgétaires de l'école;
- ✓ continuer à représenter l'intérêt collectif des élèves et de la communauté scolaire.



Conclusion

L'année 2025-2026 aura été une année riche en échange, en réflexion et en mobilisation.

Le conseil d'établissement souhaite reconnaître l'engagement de la direction, des enseignants, du service de garde, des membres du personnel, des parents, de l'OPP et de la Fondation.

Les nombreuses initiatives réalisées au cours de l'année démontrent que Christ-Roi bénéficie d'une communauté qui croit en ses élèves et qui est prête à s'investir pour leur offrir un milieu de vie riche, stimulant et rassembleur.

Le Conseil poursuivra son mandat en 2026-2027 avec la même volonté : écouter, questionner, collaborer et prendre les décisions qui relèvent de sa responsabilité dans le meilleur intérêt des élèves.